

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 24 février 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : la conseillère Nicole Boilard,
 les conseillers Claude Gagnon,
 Rosaire Simoneau,
 Steve Rouleau,
 Eddy Faucher,

Était absente : la conseillère Luce Lacroix,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-02-104

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2015-02-105

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1621-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 340 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 130 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA ROUTE SAINT-MARTIN, ENTRE LE BOULEVARD VACHON NORD ET LA RUE ÉTIENNE-RAYMOND

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 20 février 2015;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1621-2015 intitulé «règlement décrétant une dépense de 1 340 000,00 \$ et un emprunt de 1 130 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les travaux d'élargissement et de prolongement des services municipaux de la route Saint-Martin, entre le boulevard Vachon Nord et la rue Étienne-Raymond», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2015-02-106

RÉSOLUTION FIXANT UNE JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILÉES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1621-2015 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 340 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 130 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA ROUTE SAINT-MARTIN, ENTRE LE BOULEVARD VACHON NORD ET LA RUE ÉTIENNE-RAYMOND

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil fixe le 12 mars 2015 de neuf à dix-neuf heures comme date et heure de la journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1621-2015 et que le résultat de la consultation sera donné le 12 mars 2015 à 19 h 00 et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité.

2015-02-107

MODIFICATION DU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-07-397)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2014-07-397 adoptée lors de la séance extraordinaire du 17 juillet 2014, autorisé l'acquisition du lot 3 254 516 du Cadastre du Québec, propriété d'*Eacom Timber Corporation*, et ce, au coût de 1 400 000,00 \$, taxes en sus si applicables;

ATTENDU QUE ladite résolution mentionnait toutes les sources de financement permettant de financer cette transaction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ces sources de financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2014-07-397 adoptée lors de la séance extraordinaire du 17 juillet 2014 de façon à ce que la somme de 1 400 000,00 \$, taxes en sus si applicables, soit financée comme suit :

• Réserve sinistres	300 000,00 \$
• Fonds d'amortissement pour le Centre Castel	175 000,00 \$
• Réserve – vente de terrain industriel	36 820,66 \$
• Taxe spéciale sur les activités générales d'investissement	360 300,00 \$
• Surplus non affecté de la Ville	527 879,34 \$

Certificat de crédits du trésorier numéro 169 (2014)
Modification budgétaire numéro 4092 (2014)

Adopté à l'unanimité.

2015-02-108

MANDAT À LA TRÉSORIÈRE POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE SAINTE-MARIE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Ville de Sainte-Marie, de mandater une ressource pour la représenter auprès des instances gouvernementales;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie mandate *madame Lucie Gravel*, trésorière et directrice du Service des finances, pour la représenter auprès des instances gouvernementales.

QUE madame Gravel soit également autorisée à signer les procurations nécessaires pour le compte de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2015-02-109

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2015 (LISTE RÉVISÉE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par ses résolutions numéros 2015-01-12 et 2015-02-74 adoptées lors des séances ordinaires du 12 janvier et 9 février 2015, procédé à l'embauche du personnel pour le *programme Hiver 2015*;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de huit (8) étudiants à titre d'animateurs pour l'activité familiale et hivernale «Cœur'naval»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie ses résolutions numéros 2015-01-12 et 2015-02-74 adoptée lors des séances ordinaires du 12 janvier et 9 février 2015, concernant l'embauche du personnel pour le *programme Hiver 2015*.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le *programme Hiver 2015* les personnes suivantes :

ACTIVITÉS – congés scolaires et soutien		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
D'Amours, Anaïs	Animatrice	10,50 \$
Gagné, Jason	Animateur	10,50 \$
Labonté, Louka	Animateur	10,50 \$
Nadeau, Kim	Animatrice	10,50 \$
Pouliot, Alexandra	Animatrice	10,50 \$

QUE pour le *programme Hiver 2015*, la Ville de Sainte-Marie modifie le tarif horaire et/ou les fonctions des personnes suivantes :

ACTIVITÉS – congés scolaires et soutien		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Beaudoin-Berthiaume, Claudia	Spécialiste	13,00 \$
	Animatrice	10,50 \$
Lamonde-Forgues, Lila	Animatrice	10,50 \$
Langevin, Véronique	Spécialiste	13,00 \$
	Animatrice	11,25 \$
Turmel, Frédéric	Spécialiste	20,00 \$
	Animateur	11,25 \$
Veilleux, Laurence	Spécialiste	13,00 \$
	Animatrice	10,50 \$

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Breton, Catherine	Préposée à l'accueil	10,85 \$
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
	Enseignement spécialisé et minimaître	14,35 \$
	Sauveteur	11,85 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum

QUE pour le *Programme Hiver 2015*, la Ville de Sainte-Marie mette un terme au lien d'emploi avec les personnes suivantes :

ACTIVITÉS – congés scolaires et soutien		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Beaupré, Rose-Marie	Soutien	
Bolduc, Valérie	Soutien	
Daigle, Roxanne	Spécialiste	
Gosselin, Jessica	Soutien	
Langevin, Jessica	Animatrice	

QUE les considérations financières pour l'embauche du personnel du *Programme Hiver 2015* ont été plus amplement détaillées à la résolution numéro 2015-01-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 2.

Adopté à l'unanimité.

2015-02-110

SERVICE DE L'INGÉNIERIE / CRÉATION D'UNE BANQUE D'HEURES DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CHARGÉ DE PROJETS ET LE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QUE la *Politique de travail du personnel cadre et non syndiqué* stipule en son article 4.0 que les employés régis par cette politique n'ont droit à aucune rémunération pour le temps supplémentaire à moins d'entente particulière avec le conseil municipal;

ATTENDU QUE le personnel du Service de l'ingénierie doit préparer les plans et devis pour aller en appel d'offres public pour la construction de trottoirs sur le boulevard Vachon Nord et qu'il est impossible, pour le chargé de projets et le technicien en génie civil, de le faire sur les heures normales de travail considérant la charge accrue demandée pour les nouveaux développements domiciliaires et les autres projets du Service;

ATTENDU QUE les membres du conseil acceptent d'octroyer une banque d'heures de temps supplémentaire pour le chargé de projets et le technicien en génie civil;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, pour l'année 2015, la création d'une banque d'heures de temps supplémentaire pour *monsieur Bernard Boulanger*, chargé de projets, et *monsieur Kevin Reynolds*, technicien en génie civil, de cinquante (50) heures chacun.

QUE ces banques de temps supplémentaire soient gérées par le directeur du Service de l'ingénierie.

QUE les heures supplémentaires excédant la semaine normale de travail soient payées hebdomadairement sur la base de 150% du taux horaire régulier, et ce, en fonction du nombre d'heures réellement effectuées.

QUE si nécessaire, ces banques puissent être utilisées pour la réalisation de dossiers spéciaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 53.

Adopté à l'unanimité.

2015-02-111

MISE À NIVEAU DU LOGICIEL D'ACQUISITION ET DE TRANSFERT DES DONNÉES DU NIVEAU DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la mise à niveau du logiciel d'acquisition et de transfert des données du niveau de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE le Service des finances recommande la proposition de *Benoît Baillargeon inc.* pour l'acquisition et l'installation de la mise à jour du logiciel d'acquisition et de transfert des données sur les sites internet de la Ville et du Cobaric;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, conformément à la soumission datée du 19 février 2015, l'acquisition et l'installation de la mise à jour du logiciel d'acquisition du niveau de la rivière ainsi que du transfert des données sur les sites internet de la Ville et du Cobaric, et ce, au coût total de 4 600,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût total net pour la mise à niveau du logiciel et le transfert des données, soit 4 829,52 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans, soit 1 609,84 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 54.

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

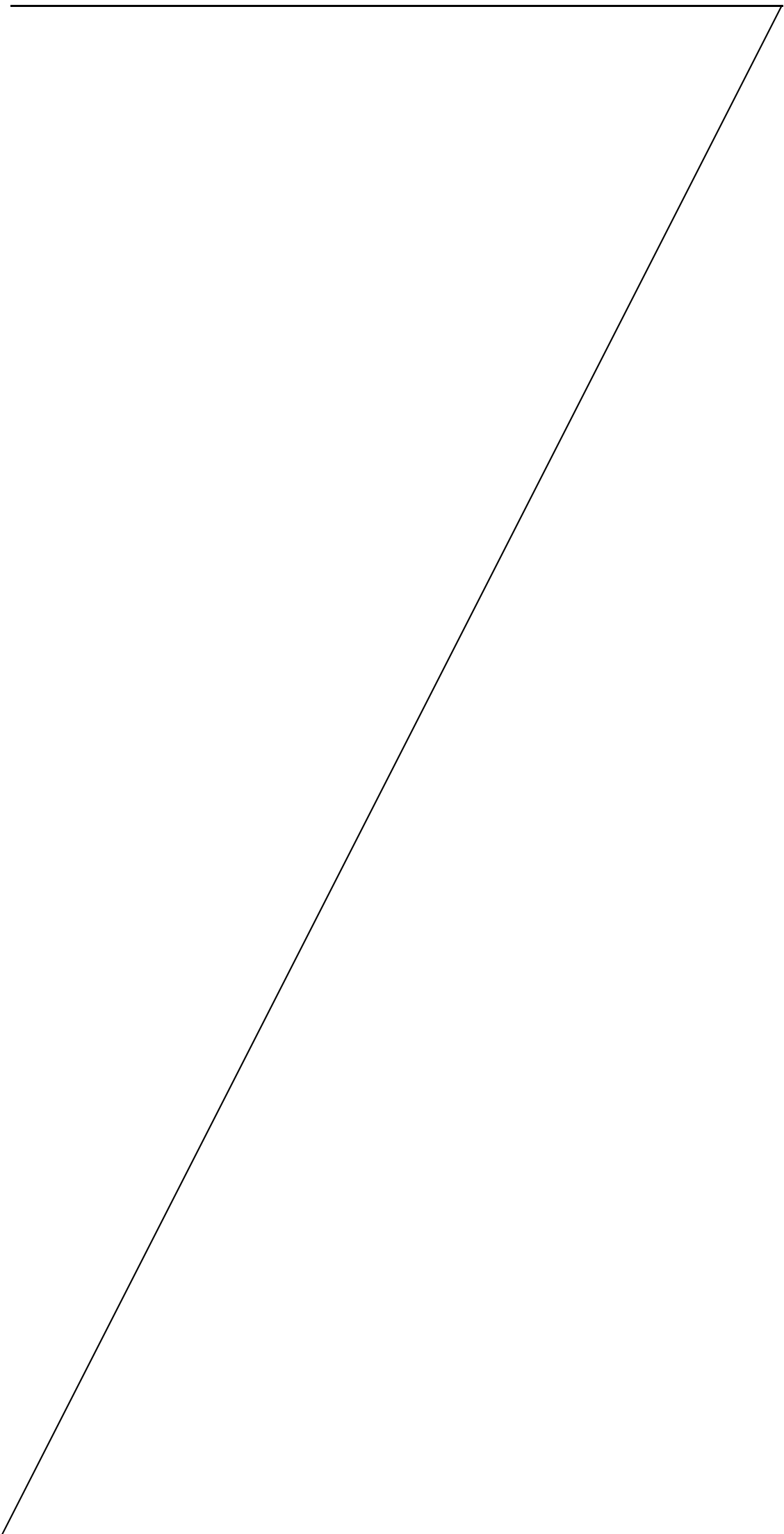
Aucune personne présente.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 35.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.



21022